133
décembre 2012
4,60 €

LE MAGAZINE DE LA FÉDÉRATION **UNSA ÉDUCATION**

l'Enseignement Public

la fédération des métiers de l'Éducation
www.unsa-education.org

UNSA éducation
Plus forts ensemble !

CPPAP N° **0713 S 06569**

mgen.fr

A la MGEN, nous protégeons chaque jour 3,5 millions de personnes. Pour nous, la solidarité est essentielle. Ainsi, quand les dépenses de santé des uns sont peu élevées, tous ceux qui en ont le plus besoin peuvent bénéficier d'une meilleure prise en charge. C'est cela, être la référence solidaire !

“L'essentiel pour nous ? Etre bien protégés tout en concourant à la santé des autres. Bien plus qu'une mutuelle la référence solidaire !”

AGENCE PIXELS/COM Photos : © Jean-Pierre Salle - 15425

MGEN

MUTUELLE SANTÉ • PRÉVOYANCE • AUTONOMIE • RETRAITE

MGEN, Mutuelle Générale de l'Education nationale, n°775 685 399, MGEN Vie, n°441 922 002, MGEN Filia, n°440 363 588, mutuelles soumises aux dispositions du livre II du code de la Mutualité - MGEN Action sanitaire et sociale, n°441 921 913, MGEN Centres de santé, n°477 901 714, mutuelles soumises aux dispositions du livre III du code de la Mutualité.

LAURENT **ESCURE**
SECRÉTAIRE GÉNÉRAL
DE L'**UNSA ÉDUCATION**

édito

En # 2013, le numérique, un outil pour l'égalité ?

Le *hashtag* ou *cardinal*, dont le signe typographique est le croisillon « # », est devenu, en quelques années, la nouvelle star de la sphère numérique. Marqueur de métadonnées, on le retrouve notamment sur *Twitter* comme balise permettant d'identifier, de repérer et d'organiser un sujet commun de conversation. Vingt ans après l'invention du texto, il symbolise l'incroyable bouleversement technologique qui a modifié en profondeur la vie professionnelle et personnelle de nos concitoyens.

Selon certains philosophes, derrière les écrans, se tiendrait désormais l'homo-numericus. C'est peut-être excessif mais l'image montre l'ampleur de cette révolution ou « grande conversion numérique », pour reprendre le titre du livre de Milad Doueihi (*). Éducateurs, ce phénomène nous concerne au premier chef. Il a trop longtemps été ignoré, mésestimé, accusé ou diabolisé. Il est temps d'y voir un levier permettant, au contraire, de réduire les inégalités éducatives. Cela suppose bien sûr que les questions de l'équipement et de l'accès au haut débit pour tous soient définitivement réglées. Mais, déjà, de nombreux professionnels de l'Éducation, alors qu'ils ont été plus entravés que soutenus, ont fait la preuve de l'intérêt du numérique et du *« web2.0 »* pour favoriser la réussite et les coopérations.

Ces technologies en réseaux ne sont-elles pas aussi des sources de danger ? La réponse est évidemment oui ; alors, raison de plus pour que l'Éducation s'en empare, d'autant que nos jeunes en font un usage quotidien.

L'avant-projet de loi sur l'École prend enfin en compte cette réalité et le gouvernement présentera son plan numérique en février prochain. Il restera à transformer ces engagements en actes en s'appuyant sur les éducateurs déjà prêts et en formant les autres. C'est un défi, certes, mais il mérite d'être relevé ! ■

(*) La Grande conversion numérique, Seuil, 2008

Toute l'équipe de l'UNSA Éducation se joint à moi pour vous souhaiter une excellente année 2013.
Qu'elle soit pleine d'Égalité et de Justice !

Laurent Escure

Retrouvez **les éditoriaux de Laurent Escure**
sur le site d'infos en temps réel : **unsa-education.org**

sommaire

DÉCEMBRE 2012 N° 133

Les faits marquants de ce numéro

6-7 à la une Abécédaire de la Refondation

9-10 Actualités de la Fédération

12-13 Formation des enseignants : ambitieuses ÉSPÉ, complexe transition …

14 Enseignement supérieur et Recherche : des assises, et après … ?

16 Société : mariage pour tous

17 Femmes-hommes : des retraites inégales aussi

18 Sur fond de contrainte budgétaire : la priorité à l'éducation respectée

23 Exit le GIP-GRETA : une dynamique positive pour la formation continue d'adultes

24 Jeunesse et Sports : il est temps que la ministre réamorce le dialogue social !

26-27 Brésil : les laissés-pour-compte du Mondial et des JO

29 culture « L'Art en guerre », de Picasso à Dubuffet

Directeur de la publication
Fabrice Coquelin

Rédactrice en Chef
Delphine Lebahan

Photos [hors Crédits (c)]
Pascal Lebrun
06 07 14 31 79
lebrunpascal@wanadoo.fr

Conception · Réalisation
Yellowstone-design.fr
01 64 28 14 75
bd.conseil@wanadoo.fr

Publicité
Anat Régie
01 43 12 38 15

Impression
Imprimerie IPS

Le prix du numéro est compris dans la cotisation syndicale. Pour les personnes extérieures au secteur de syndicalisation, le prix du numéro est de 4,60 €, l'abonnement annuel de 18,40 €.

C.P.P.A.P.
0713 S 06569
Dépôt légal
décembre 2012

OJD PRESSE PAYANTE Diffusion Certifiée 2012

UNSA ÉDUCATION
87 RUE, AVENUE GEORGES GOSNAT
94853 IVRY-SUR-SEINE CÉDEX
TEL. : 01 56 20 29 50
FAX : 01 56 20 29 89
www.unsa-education.org
national@unsa-education.org

« Soyons Actifs - Linakoun Faiilin ».

Solidarité Laïque
Éduquées aujourd'hui, plus libres demain

Solidarité Laïque et une dizaine d'organisations de la société civile tunisienne ont lancé, le 9 novembre 2012, à Monastir, en Tunisie, le **programme de coopération tuniso-français « Soyons Actifs/Linakoun Faiilin »**.

Ce programme, préparé depuis 2011, travaillera sur des diagnostics territoriaux pour renforcer les dispositifs d'éducation, de formation et d'insertion professionnelle dans les territoires autour de Gafsa, Kasserine, Sidi Bouzid, Bizerte et du grand Tunis.

> **solidarite-laique.asso.fr**

Pour les 30 ans de Handicap International, le sac à sapin est plus solidaire que jamais !

Créé et géré par **Handicap International**, ce produit-partage écologique est le résultat d'une longue chaîne de solidarité. **Handicap International** est ainsi la première association à développer ses propres produits-partage. Chaque consom'acteur reverse au minimum 1,50 € permettant de financer des actions au Sahel ou en Syrie, par exemple. **Prix : 5€ dont 1,50 € au minimum reversés à Handicap International.**

La Jeunesse au Plein Air ouvre un site consacré à sa 68e campagne de solidarité

LA JPA
La Jeunesse au Plein Air

Si la prochaine campagne de **La Jeunesse au Plein Air**, en faveur du départ en vacances des enfants, débute le 14 janvier 2013, le site dédié à cette opération est, dès aujourd'hui, ouvert aux enseignants, aux élèves et aux parents. Ce site permet l'accès aux fiches pédagogiques pour animer la campagne dans les classes, les supports de la collecte et l'actualité de la campagne dans les différents départements.

> **http://solidaritevacances.jpa.asso.fr**

CARTE MAE NEIGE

Gratuite

pour les enfants couverts par un contrat MAE 24/24 Plus, MAE Étudiant ou MAE Famille.

Crédit photo : Getty images

La MAE couvre la pratique du ski et des sports de glisse en général.

Plus d'information au **0 820 000 070**
(0,12€ TTC/MIN depuis un poste fixe)

- Frais de secours sur piste
- Dommages corporels
- Responsabilité civile
- Rapatriement

La mae
Depuis 1932
MON PREMIER ASSUREUR

Retrouvez toutes nos protections sur mae.fr

Abécédaire de la Refondation : ce qui va changer ou pas !

De retards en reports, l'avant-projet de loi d'orientation et de programmation sur l'École vient d'être rendu public. Sans anticiper sur les débats parlementaires, ni oublier que de nombreux sujets seront traités en dehors du texte de loi, les grandes lignes sont, à présent, connues. Voici un extrait de *« L'abécédaire de la Refondation »* tel que nous pouvons le rédiger aujourd'hui.

Retrouvez-le en entier et mis à jour sur le blog du secteur Éducation de la Fédération : **http://questionsdeduc.wordpress.com**

Articles du Code de l'Éducation

La loi d'orientation et de programmation modifiera une cinquantaine d'articles du Code de l'Éducation par des ajouts, des suppressions ou des réécritures.

Journée

Collège unique

Il sera réaffirmé dans la loi. L'articulation entre école primaire et collège fera également partie des affirmations fortes du texte législatif, avec l'inscription dans les projets d'école et d'établissement et la mise en place d'un conseil pédagogique commun.

Gouvernance

Kafkaïen

Bac

Santé

Formation des enseignants et des personnels de l'Éducation

C'est, pour nous, un des leviers essentiels de la Refondation de notre système d'Éducation. La création des ÉSPÉ, dès la rentrée 2013, sera inscrite dans la loi, assurant la formation initiale et continue des enseignants, ainsi que des personnels d'éducation dans des schémas qui restent à définir.

Droits d'auteur

Une xième réforme

Vacances

Handicap

Numérique

Travail personnel

Parcours d'éducation artistique

Orientation

Enseignement professionnel

Absentéisme

Brevet

Maternelle

Individualisation des parcours

Puisque rien, ou presque, n'est dit sur le lycée, la notion de parcours modulaires ou individualisés ne sera ni présente dans la loi, ni dans les premiers textes qui en découleront.

Lycée

Il est le parent pauvre de cette étape de la Refondation. Pour autant, si la réforme veut aller jusqu'au bout de sa logique, il faudra, dans les années qui viennent, tirer toutes les conséquences de l'instauration et du renforcement du socle commun et concevoir une nouvelle organisation du lycée, afin de mieux prendre en compte l'articulation « bac - 3 / bac + 3 ». Cette perspective et cet objectif sont explicitement indiqués dans le rapport annexé de la loi.

Loi d'orientation et de programmation

Si tous les éléments de la réforme ne seront pas dans la loi, car ils ne concernent pas directement la modification des articles du Code de l'Éducation, la loi de programmation permet la rédaction d'un rapport annexé qui donne les axes forts des ambitions politiques et affirme, au-delà des aspects techniques du texte législatif, les objectifs que la Nation assigne à son système d'Éducation et les moyens qu'elle lui octroie pour les atteindre. Les 15 pages du présent rapport montrent une réelle ambition pour transformer l'École, la rendre plus juste et permettre la réussite de tous.

DENIS **ADAM**
denis.adam@unsa-education.org

La Fédération et ses syndicats

Questions à Denis ACHARD, Secrétaire général du SNPCT-UNSA Éducation

Le **SNPCT** (Syndicat national des Professeurs Chefs de Travaux) est devenu, depuis le 12 décembre 2012, **le 22e syndicat de l'UNSA Éducation**. Cette nouvelle affiliation renforce l'ensemble de la Fédération et donne plus de poids à son projet syndical.

Peux-tu nous présenter ton syndicat et ses priorités ?

Le **SNPCT** a été créé le 22 octobre 1977, il est implanté dans toutes les académies. C'est une organisation démocratique qui, par ses actions responsables, concentre son action à la défense des conditions de vie et de travail et de la qualité de l'Enseignement Technologique et Professionnel. Ses adhérents sont des Professeurs Chefs de Travaux des lycées technologiques, lycées professionnels et des EREA (Établissements régionaux d'enseignement adapté) ; ils sont partie prenante des équipes de direction des EPLE (Établissements publics locaux d'enseignement).

Quelles perspectives représente votre affiliation à l'UNSA Éducation ?

Les perspectives sont aussi dans les justifications qui ont fait que nous avons voté l'adhésion. En effet, d'importantes convergences de vue nous réunissent, particulièrement sur les enjeux majeurs de l'évolution du système éducatif et le devenir des formations technologiques et professionnelles. Comme nous, l'**UNSA Éducation** est une organisation réformiste, revendicative et très attachée à la conception républicaine du statut de la Fonction Publique et aux principes de la Laïcité.

À l'heure où notre métier souffre, encore et toujours, d'un déficit de reconnaissance par l'Institution, nous sommes convaincus que la défense des intérêts des Professeurs Chefs de Travaux passe par le rapprochement de personnels de corps différents. Nous sommes persuadés aussi de la valeur ajoutée, en termes de représentativité et d'efficacité, pour être plus forts ensemble, notamment lors des élections professionnelles académiques et nationales, en faisant partie d'un réseau unique de syndicats représentatifs, autonomes et solidaires.

Propos recueillis par
ALAIN **BERNAT**
alain.bernat@unsa-education.org

Elections professionnelles : nos syndicats s'implantent et progressent dans le champ des conventions collectives

SNPCE-UNSA Éducation : forte progression

Le **SNPCE-UNSA Éducation** continue son implantation à la Fondation d'Auteuil, regroupant 5000 salariés. Avec 14,55 % des suffrages exprimés (progression de 45% en trois ans), le SNPCE renforce sa représentativité et devient la quatrième organisation syndicale en passant devant FO. C'est la plus forte progression qui permet au SNPCE de désigner un délégué syndical central et un représentant syndical au comité central d'entreprise et d'être présent dans trois comités d'entreprise régionaux sur cinq (Ile-de-France, Sud Ouest et Nord Ouest) et dans onze établissements du personnel.

Le **SNPCE-UNSA Éducation**, avec l'aide de la Section départementale de Dordogne, vient de créer une nouvelle section à l'APEI de Périgueux.

SEP-UNSA : représentatif aux CEMEA

Pour la première fois, le **SEP-UNSA** se présentait aux élections concernant les 326 salariés des CEMEA. Avec 36% des voix, le **SEP-UNSA** entre au comité d'entreprise et devient pour sa première participation le deuxième syndicat représentatif aux CEMEA.

Après la création de sections syndicales dans le réseau Information Jeunesse, dans les CSC, à la Ligue de l'Enseignement ou encore aux Francas, le **SEP-UNSA** poursuit son développement dans le secteur associatif.

Congrès du SNMSU-UNSA Éducation

Le **SNMSU-UNSA Éducation**, premier syndicat des médecins scolaires et universitaires, a tenu son congrès, les 6 et 7 décembre, à Paris, avec pour thème principal « Santé et éducation : quelle articulation ? ».

Le rôle de l'école dans les questions de santé fait consensus.

Au regard de l'évolution de la profession, des besoins des élèves, des différents rapports parlementaires publiés sur la médecine scolaire, les nombreux congressistes ont travaillé sur l'articulation de la santé et de l'éducation dans l'exercice du métier, avec la communauté éducative et les partenaires. Les réflexions ont également porté sur l'organisation et le pilotage à favoriser, ainsi que sur la place du médecin de l'Éducation nationale, dans le dispositif de santé et d'éducation, dans son exercice, sa formation et sa spécialisation.

CEREQ : l'UNSA Éducation renforcée

Lors de l'élection de représentativité au CEREQ (Centre d'études et de recherche sur les qualifications) l'**UNSA Éducation** obtient deux sièges sur six, avec 31,70 % des suffrages. Cette implantation est le fruit du travail de terrain mené par nos représentants du **SNPTES-UNSA** et d'**A&I-UNSA**.

L'UNSA Éducation au Salon européen de l'Éducation

L'UNSA Éducation a participé à la quatorzième édition du Salon européen de l'Éducation, du 22 au 25 novembre 2012, lequel a attiré plus de 550 000 visiteurs.

Regroupement des plus importants salons professionnels de l'éducation et d'orientation des jeunes, le Salon européen de l'Éducation constitue le rendez-vous annuel de toute une profession et d'une jeune génération en quête d'informations et d'échanges directs.

La **Fédération UNSA Éducation**, au-delà du stand sur lequel elle a reçu des collègues et étudiants intéressés par les métiers de l'Éducation, a participé à plusieurs conférences, débats, ateliers ou tables rondes : GNIES (Groupe national d'information et d'éducation sexuelle), 1 cahier 1 crayon de Solidarité Laïque, Réchauffement climatique : comprendre pour agir avec la Casden ...

Ce fut aussi l'occasion, pour ses responsables, de passer ses messages en direct à Jean-Marc Ayrault, Premier ministre, à Vincent Peillon, ministre de l'Éducation nationale, à George Pau-Langevin, ministre de la Réussite éducative, ou encore à Valérie Fourneyron, ministre des Sports-Jeunesse-Éducation populaire-Vie associative.

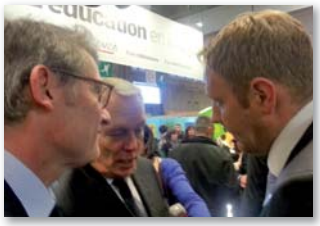

La quinzième édition du Salon se déroulera du 21 au 24 novembre 2013.

FABRICE **COQUELIN**
fabrice.coquelin@unsa-education.org

le salon européen de l'éducation
un événement de la Ligue de l'enseignement

Développement de la communication de l'UNSA Éducation

Notre Fédération UNSA Éducation s'est engagée, depuis le congrès d'Angers de mars dernier, dans le développement, voire le renouvellement de ses vecteurs de communication numérique afin de répondre aux attentes, notamment, de ses adhérents et sympathisants. Parmi ces publications, nous vous engageons à prendre connaissance, si ce n'est déjà fait, de :

« La Lettre de l'UNSA Éducation », publiée à un rythme bimensuel, est destinée à vous informer sur l'actualité de la Fédération, ses prises de position en fonction de l'actualité, les communiqués de ses syndicats nationaux.

« Questions d'Éduc » et « Questions de Société » sont deux publications qui traitent de façon approfondie de dossiers professionnels et sociétaux. Nos derniers numéros : « La décentralisation » « Les langues et cultures régionales », « La formation tout au long de la vie », « Les rythmes scolaires », ou encore « Jeunesse : génération d'avenir ? ».

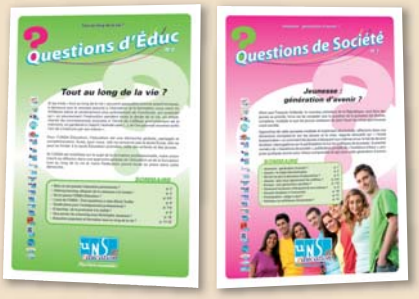

Ces publications sont consultables sur le site de la Fédération > **http://goo.gl/RwGEW**

UNSA : la force de l'autonomie

Les implantations de l'UNSA, tant dans le secteur privé que dans la Fonction Publique, font de l'UNSA une organisation interprofessionnelle qui pèse dans le paysage syndical français.

L'UNSA connaît un fort développement, dans le secteur privé

Elle compte, maintenant, plus de 600 organisations directement adhérentes, regroupant près de 8 000 syndicats.

Développer l'UNSA partout : c'est l'affaire de tous !

Les enjeux environnementaux, les bouleversements économiques en cours et l'évolution du droit du travail (accords d'entreprise dérogatoires aux conventions collectives) rendent, plus que jamais, nécessaire une action commune entre les salarié(e)s, quel que soit leur secteur d'activité.

Dans les entreprises privées, ne pas avoir de délégué(e) syndical(e), c'est laisser à d'autres le champ libre et le pouvoir de signer des accords avec la direction qui engagent tous les salariés, sans que leur voix ne compte. Dans une entreprise, avoir un(e) délégué(e) syndical(e), c'est pouvoir accéder à la table des négociations annuelles obligatoires (salaire, formation...) pour faire entendre leurs voix et celles de ceux que vous représentez. Parmi vos proches, vous connaissez forcément des salariés qui veulent s'organiser et ne connaissent pas forcément l'**UNSA**.

N'hésitez pas à les mettre en contact avec nous à l'adresse : **developpement@ unsa.org**.

L'UNSA a participé à la journée d'action et de solidarité à l'appel de la Confédération européenne des syndicats

Le mercredi 14 novembre, les 85 organisations syndicales, membres de la Confédération européenne des syndicats, se sont mobilisées *« pour l'emploi et la solidarité, contre l'austérité »*. Nous voulons *« Un contrat social pour l'Europe »*.

L'**UNSA** prend toute sa place dans ce combat car il est essentiel pour l'avenir de notre Europe. *« L'austérité, ça ne marche pas ! »*. Nos camarades grecs, espagnols, portugais peuvent en témoigner. Les politiques d'austérité nous emmènent droit dans le mur. Le coût social est énorme. Le chômage explose, la précarité s'accroît, la pauvreté et l'exclusion se répandent. Les inégalités et les injustices se multiplient. Malgré les sacrifices considérables imposés aux travailleurs, l'Europe plonge dans la stagnation économique ou, pire, dans la récession. L'endettement des États continue d'augmenter. L'**UNSA**, avec l'ensemble du mouvement syndical européen, dit « stop » !

Nous voulons un changement de cap. Nous voulons :

- que le Pacte pour la croissance et l'emploi soit mis en œuvre rapidement ;
- une véritable réglementation financière ;
- que la Taxe sur les transactions financières, obtenue au sommet européen de la fin juin, devienne réalité ;
- la justice fiscale ;
- une véritable gouvernance économique au service du progrès économique et social ;
- mettre fin à la concurrence effrénée et au dumping économique, fiscal et social ;
- plus de solidarité pour plus de croissance et d'emplois.

PASCAL **PRIOU**
pascal.priou@unsa.org

SANS LUI, ÇA N'EXISTERAIT PAS SANS VOUS, ÇA N'EXISTERAIT PLUS.

En octobre 1985, Coluche eut l'idée de lancer un appel à toutes les bonnes volontés pour distribuer des repas aux plus démunis. Les Restos du Cœur étaient nés. Sans cet artiste, et sa persévérance qui l'a amené à plaider cette cause devant le Parlement Européen, les Restos n'existeraient pas. Depuis, des dizaines de milliers de bénévoles participent chaque année à ce grand élan de générosité qui

a permis en 2010/2011 de servir plus de 109 millions de repas et de faire face à une hausse constante du nombre d'inscrits, tout en amplifiant les actions d'insertion.
Aujourd'hui, Coluche n'est plus là mais l'idée de lutter contre l'exclusion en donnant nourriture, chaleur et réconfort est plus que jamais d'actualité. Il est de notre responsabilité de la faire vivre.

Envoyez vos dons aux Restaurants du Cœur 75515 Paris Cedex 15 ou www.restosducoeur.org

AGRÉÉE PAR COMITÉ DE LA CHARTE don en confiance

Les Restos du Cœur remercient vivement ce titre de presse de s'associer à leur action en leur offrant cet espace.

© NJd Boulogne

FORMATION DES ENSEIGNANTS

Ambitieuses ÉSPÉ, complexe transition ...

La formation des personnels enseignants et d'éducation était un champ de ruines. La création d'écoles supérieures du professorat et de l'éducation (Éspé) était un engagement de la campagne présidentielle : on en connaît aujourd'hui les contours. Ils témoignent d'une ambition réelle, mais la gestion de la transition entre le « système » ancien et le nouveau dispositif ne sera assurément pas simple.

Nouvelle positive : les deux ministères concernés par le dossier (Éducation nationale, Enseignement supérieur et Recherche) ont travaillé en étroite collaboration. Quand on veut associer ou, mieux, intégrer la formation universitaire et la préparation au métier, c'est indispensable.

Les écoles supérieures du professorat et de l'éducation seront donc créées par la future loi d'orientation sur l'Éducation. Elles seront des composantes universitaires - ce qui implique, comme nous le demandions, la dimension « recherche ». Elles seront le cadre dans lequel seront formés des fonctionnaires stagiaires, lauréats des concours. Elles interviendront dans la formation, tout au long de la vie professionnelle, et elles pourront même s'ouvrir à d'autres métiers de l'Éducation, en particulier, pour des modules communs.

Le transfert des IUFM (Instituts Universitaires de Formation des Maîtres) académiques à une université de l'académie avait parfois (souvent) donné lieu à une foire d'empoigne. Le modèle retenu est plus ambitieux : on créera les Éspé à partir de projets de site (entendez par site, en principe, une académie) qui devront être portés par les universités (y compris celles qui ont englobé l'IUFM), dans un projet cohérent associant tous les acteurs. Le principe est celui d'une double accréditation (par les deux ministres concernés).

Le ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche a clairement fait savoir qu'il ne s'agissait pas de monter localement des projets concurrentiels. Ce ne sera pas facile, ça prendra du temps, mais ça tourne concrètement le dos à la

> Vers un concours en fin de première année de master

Où placer le concours ? La question n'est pas nouvelle. En tout état de cause, au même niveau pour l'ensemble des enseignants « comparables » et personnels assimilés (certifiés, CPE, PE, PEPS, PLP). L'agrégation reste un concours spécifique. Les débats, lors de la Refondation, ont montré qu'un consensus existait sur la continuité du processus de formation entre le cycle licence (préprofessionnalisation) et les toutes premières années d'exercice (T1 à T3). **Dans ce cadre, l'UNSA Éducation aurait préféré un concours de recrutement à l'issue de la licence (L3)** pour inscrire la formation sous statut de fonctionnaire stagiaire rémunéré dans un cycle identifié (master). Budgétairement, cela ne rentre pas dans l'épure des « 60 000 postes » sur le quinquennat (ou il faudrait renoncer significativement aux créations d'emplois d'enseignants dans les écoles et établissements, mais aussi, aux moyens à dégager pour les formateurs ou la formation continue).

Dès lors, il ne restait que deux solutions : 1° reporter le concours à la fin du master (M2), ce qui suppose, au minimum, cinq années d'études non rémunérées ; **2°** un concours en fin de master 1 permettant de rémunérer les étudiants admis au concours comme fonctionnaires stagiaires. Cela règle les problèmes de stage en responsabilité, permet au ministère employeur d'être impliqué, mais nécessite un cadrage cohérent et rigoureux de la maquette du master. **En tout état de cause, cette solution nous paraît moins gênante qu'un concours relégué en fin de M2, notamment pour les étudiants aux revenus modestes.**

logique *« pour avancer je dois marcher sur les voisins »* que nous avions dénoncée dans le Supérieur *[voir p. 14]*.

En attendant, la vie continue et, avec elle, les recrutements pour 2013 et 2014. Cela nécessite des mesures transitoires : attendre que la formation parfaite existe impliquerait de différer les recrutements d'enseignants supplémentaires qu'on attend. En revanche, l'**UNSA Éducation** souhaite que les enseignants qui seront recrutés, dans cette période de transition, puissent ultérieurement être prioritaires pour des actions significatives de formation continue.

La tâche est immense. Nous avons ainsi évoqué, auprès du ministère, la nécessité de recréer des cycles préparatoires pour les enseignants de disciplines professionnelles pour lesquelles il n'existe pas, aujourd'hui, de parcours universitaire, même au niveau de la licence. Nous avons aussi souligné l'importance de disposer d'un réseau d'enseignants formateurs ayant reçu une certification spécifique, parce qu'être formateur de formateurs ne s'improvise pas.

Dans le schéma retenu avec un concours en fin de M1 *[voir encadré]*, les enseignants pour être titularisés devraient, en fin de cursus, à la fois être qualifiés professionnellement par l'employeur mais aussi, être titulaires du master complet : l'université validant le master, pas besoin de le revérifier. Contrairement à la course à l'échalote du modèle Darcos, il faudra garder le maximum de temps pour une formation intégrée et pas seulement juxtaposée.

Dans un tel système, le concours sera le vrai « juge de paix » : l'**UNSA Éducation** demande donc qu'il soit professionnalisé et qu'il prenne en compte l'ensemble des connaissances (disciplinaires ou non), nécessaires à l'exercice du métier. L'examen des différents textes, dans les prochaines semaines, sera une étape décisive pour l'avenir.

LUC **BENTZ**
luc.bentz@unsa-education.org

DENIS **ADAM**
denis.adam@unsa-education.org

Des emplois d'avenir professeurs pour démocratiser le recrutement

6 000 emplois d'avenir seront proposés, à partir de janvier 2013, aux étudiants en deuxième année de licence (L2) qui se destinent à passer les concours de l'enseignement de l'Éducation nationale. Ces emplois seront également accessibles aux étudiants inscrits en L3 ou M1 (master 1). Le dispositif est réservé aux étudiants boursiers et vise, en priorité, les jeunes issus des zones urbaines sensibles, ou ayant effectué leurs études dans des établissements implantés dans ces zones, ou relevant de l'enseignement prioritaire. C'est un dispositif à trois étages : bourse universitaire classique (critères sociaux) ; emploi d'avenir à temps partiel compatible avec les études ou la préparation du concours (sans doute un tiers temps) ; bourse de service public permettant d'assurer aux étudiants retenus dans le dispositif un montant moyen de l'ordre de 900 € par mois au total. Les emplois d'avenir professeurs seront en activité dans des écoles, collèges et lycées. **L'UNSA Éducation a voté pour ce dispositif de démocratisation du recrutement que nous considérons comme un premier pas positif**.

> CLES 2 : pas avant 2014 !

Les stagiaires enseignants et personnels d'éducation sont confrontés à de grandes difficultés pour obtenir le Certificat en Langue de l'Enseignement supérieur (CLES). Nombre d'entre eux sont désormais dans l'impasse. Si les stagiaires ne détiennent pas ces certifications à la date de titularisation, ils seront licenciés. Or les formations, sont aujourd'hui, en nombre insuffisant, leur coût peut être prohibitif et leur volume difficilement compatible avec l'exercice à temps plein du métier. Ces certifications doivent faire partie de la nouvelle formation initiale et d'autres moyens (formation continue) doivent être utilisés pour y conduire les actuels stagiaires.

C'est le sens de la pétition lancée par le SE-UNSA que soutient l'UNSA Éducation : http://petitioncles.org/.

ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET RECHERCHE

Des **assises** : et **après** ?

L'Enseignement supérieur concerne tout le post-baccalauréat *[voir encadré]*, et la Recherche ne se borne pas aux universités et aux organismes tels que le CNRS (Centre national de la recherche scientifique) et l'INSERM(Institut national de la santé et de la recherche médicale). Pour autant, les bouleversements considérables, intervenus depuis les lois de 2006 (recherche) et 2007 (LRU), ont conduit l'UNSA Éducation et ses syndicats concernés à formuler spécifiquement *« 36 propositions pour reconstruire l'Université et la Recherche publique »*.

Les deux quinquennats précédents auront visé à mettre en œuvre un modèle de concurrence exacerbée, marqué par la loi sur la Recherche de 2006, la loi sur les *« libertés et responsabilités des universités »* de 2007 (LRU) et les différents grands programmes (Idex, Labex, Equipex…). Les attentes des personnels de l'Enseignement supérieur et de la Recherche sont particulièrement fortes dans les universités et les organismes de recherche (CNRS, INSERM…). La reconstruction du service public d'Enseignement supérieur et de Recherche implique un changement radical : il faut passer à un modèle coopératif.

L'**UNSA Éducation** et ses syndicats nationaux du champ « universités » et du champ « recherche » (A&I-UNSA, SNPTES-UNSA, Sup'Recherche-UNSA) ont élaboré 36 propositions à l'occasion des Assises nationales. Elles portent sur les principes de la réforme, la réussite étudiante, la gouvernance (qui doit redevenir collégiale), la carte territoriale et la recherche publique. Complémentaires de propositions développées en juin dernier, elles sont accessibles sur le site internet de la Fédération [1]. Ce qui compte pour nous, c'est bien la préparation de la loi à venir.

[1] http://goo.gl/4HpAH

L'**UNSA Éducation** entend, également, dynamiser la politique de recherche publique en privilégiant les crédits publics pérennes pour les laboratoires, en facilitant le lien universités-organismes de recherche grâce à ces « briques de base » de la recherche que doivent être les unités mixtes de recherche (UMR).

Mais avant tout, c'est la réussite et l'insertion professionnelle des étudiants qui doivent être au cœur de nos préoccupations : on ne fera pas l'économie des moyens nécessaires pour assumer un meilleur encadrement de ceux-ci. Il faut une politique ambitieuse pour l'Enseignement supérieur et la Recherche : nous y serons vigilants.

LUC **BENTZ**
luc.bentz@unsa-education.org

Construire la continuité bac-3 / bac +3

Les Assises de l'Enseignement supérieur et de la Recherche concernent un champ plus large que l'Université et les organismes de recherche. Construire une continuité « bac -3 » à « bac +3 » implique de prendre en compte l'ensemble des acteurs (lycées avec leurs formations post-bac, universités, formations postsecondaires sociales et de santé, diplômes Jeunesse et Sports).

Cette synergie ne sera pas possible sans interaction et cohérence entre les ministères du pôle éducatif ou, plus largement, certificateurs (Santé-Social). Un groupe de travail fédéral a commencé à réfléchir à cette question complexe qu'il nous faudra conduire avec pragmatisme et dans la durée.

La culture : un levier de la Refondation

L'UNSA Éducation souhaite une démocratisation culturelle.

Le développement de la culture de tous et pour tous, l'accès aux œuvres mais également aux pratiques, la conservation du patrimoine et l'aide à la création sont des leviers indispensables pour l'émancipation et l'épanouissement de toutes et tous.

En tant que fédération de l'Éducation, de la Culture et de la Recherche, l'**UNSA Éducation** a inscrit l'articulation entre démocratisation culturelle et démocratie culturelle au cœur de son projet de société. Si l'enseignement artistique contribue de manière importante à l'Éducation artistique et culturelle, pour nous, il n'en est pas le levier unique. L'apport des associations et des institutions culturelles, celui des mouvements d'éducation populaire et l'intervention des artistes sont autant d'éléments qu'il convient de valoriser. C'est pourquoi nous soutenons l'idée de parcours artistiques et culturels tels qu'ils devraient être inscrits dans la loi de Refondation de l'École.

En parallèle, Aurélie Filippetti a annoncé un nouveau grand plan pour l'Éducation artistique et culturelle ; le cabinet de la ministre de la Culture et de la Communication travaille avec celui de Vincent Peillon pour donner une cohérence à l'ensemble de ces projets.

Nous y serons particulièrement attentifs, tout comme nous le sommes face aux évolutions et à l'avenir des personnels de la Culture, comme à ceux des intermittents du spectacle car la fragilité de leur système social est inquiétante.

Sur l'ensemble de ces points, l'**UNSA Éducation** souhaite s'entretenir avec la ministre de la Culture et de la Communication. C'est pourquoi nous lui avons écrit pour solliciter un rendez-vous, une rencontre qui va se tenir très bientôt. ■

Des projets éducatifs spécifiques et ambitieux pour l'outre-mer

La Refondation de l'École doit, pour exister, prendre en compte les spécificités des collectivités d'outre-mer.

La Refondation de l'École se fixe l'objectif de faire réussir tous les élèves, sur tous les territoires, à l'issue de la scolarité obligatoire. Nous ne pouvons que nous réjouir d'une telle ambition, que nous portons dans notre revendication du socle commun de compétences et de connaissances rénové et renforcé.

Si cette finalité partagée est indispensable, les moyens pour y parvenir doivent prendre en compte la spécificité des territoires. Cela est vrai en métropole. Cela s'impose encore davantage pour les collectivités d'outre-mer (COM).

L'existence de zones isolées, la fuite des cerveaux, le fort taux d'illettrisme, la faible capacité d'investissement des collectivités locales, la place particulière du créole font partie des nombreuses difficultés que rencontrent, entre autres, la Guyane, la Guadeloupe, la Martinique et la Réunion, et qui se posent lorsqu'on évoque la Refondation de l'Éducation. Elles illustrent la nécessité d'une prise en compte spécifique, afin de permettre la réussite de tous les élèves dans l'ensemble des collectivités d'outre-mer.

C'est pourquoi l'**UNSA Éducation** a décidé d'engager un travail de fond avec chacun des territoires. A partir d'un état des lieux porté par nos sections territoriales, il s'agira d'élaborer les axes prioritaires de transformation du système éducatif, d'identifier les leviers de changements, de proposer les démarches d'évolution. Élaborées sous forme de projets éducatifs de territoire, ces propositions seront ensuite remises au ministre de l'Éducation nationale afin qu'elles servent de base à l'élaboration de stratégies et de mises en œuvre territoriales.

L'École de la réussite de tous passe par la prise en compte des spécificités territoriales, c'est à ce travail que l'**UNSA Éducation** s'attèle outre-mer. ■

Articles de
DENIS ADAM
denis.adam@unsa-education.org

ÉGALITÉ

L'UNSA Éducation s'engage en faveur du mariage pour tous

L'instrumentalisation, par certains, du débat sur le mariage pour tous, en jouant sur des peurs primaires chez nos concitoyens, déclenche des passions et ravive des haines.

La peur de la différence ouvre la porte à des propos, voire des actions, excessifs où la méconnaissance engendre la caricature et le rejet de l'autre.

Au sein de l'Union Européenne, six pays ont déjà instauré le mariage de personnes de même sexe : Pays-Bas (2001), Belgique (2003), Espagne (2005), Suède (2009), Portugal (2010), et Danemark (2012). Cinq d'entre eux (le Portugal le refuse) ont également ouvert le droit à l'adoption à tous les couples mariés. L'Allemagne et l'Angleterre ont reconnu une forme de partenariat aux couples de même sexe. L'Italie ne reconnaît ni mariage, ni aucune alternative.

Pour l'**UNSA Éducation**, ouvrir le mariage aux couples homosexuels est une évidence qui permet d'accompagner l'évolution de la société. Éducateurs et conscients du rôle prépondérant de l'éducation, nous nous battons sans relâche pour vaincre les discriminations et les exclusions, quelles qu'elles soient.

Dans cet esprit, notre participation à la manifestation du 16 décembre à l'appel du collectif LGBT, marque, à nouveau, notre engagement.

FRANÇOISE **DUCROQUET**
francoise.ducroquet@unsa-education.org

Arbre de la laïcité, à Angers, le 9 décembre 2012

L'arbre de la laïcité commémore la loi du 9 décembre 1905 de la séparation des Églises et de l'État ; il témoigne, aujourd'hui, de notre attachement aux valeurs laïques et républicaines. Nous vous proposons de lire quelques extraits de l'intervention de *Laurent Escure*, à l'occasion de cet événement.

« *Est-il encore utile, au cœur du XXIe siècle, de célébrer la loi de 1905 ? Pour ceux qui sont ici, la réponse ne se pose pas. Face aux dérives, aux menaces, aux approximations qui pèsent sur l'idée laïque, et pire, face à son instrumentalisation, la réponse est oui, trois fois oui ! Il ne faut cependant pas se tromper sur le sens de cette cérémonie : notre action n'est pas une commémoration, elle est une promotion. […]*

Cette loi est le fondement juridique de la laïcité de notre République, mais elle est plus que cela. Elle est le symbole d'une volonté d'émancipation qui a permis à l'idée laïque de devenir une liberté fondamentale, une liberté en acte qui demande à être défendue, préservée, cultivée et promue. […]

À l'heure où nous cherchons à refonder notre École de la République et l'Éducation, au sens large, rappelons-nous nos objectifs. Notre projet, c'est de construire enfin l'École libératrice dont le but est la réussite de tous. Offrir à chacun un socle commun qui permettra que les consciences citoyennes de nos jeunes puissent s'aiguiser en toute liberté, voilà la mission de l'École publique et laïque du XXIe siècle. C'est dans ce creuset qu'ils devront apprendre à vivre ensemble et à coopérer. […]

Des citoyennes et des citoyens, libres ensemble, maîtres de leur destin et coproducteurs solidaires de l'humanisme, serait-ce une utopie ? Je pense que non, ce doit être une ambition à condition que l'on ait un peu d'audace. Cette ambition et cette audace, les rédacteurs de la loi de 1905, n'en n'ont pas manqué. »

Retrouvez l'intégralité du texte sur le site de la Fédération : www.unsa-education.org

Femmes - hommes : des retraites inégales aussi

Lors des dernières réformes des retraites, la situation des femmes à ce sujet était une des préoccupations de l'UNSA Éducation, à juste titre ! Et elle le reste ...

Le niveau moyen de pension de droit direct (hors réversion) des femmes reste en 2012 très inférieur à celui des hommes : 899 € mensuels pour les unes, 1 522 € pour les autres.

Ces inégalités, si elles se sont réduites au fil des générations, devraient persister.

Elles sont, en effet, le reflet des écarts sur le marché du travail et ces derniers ne se réduisent plus. Le taux d'activité des femmes continue de progresser, mais pour les plus jeunes, entre 25 et 45 ans, cette progression s'est fortement ralentie avec la persistance des interruptions d'activité liées aux naissances. L'emploi à temps partiel est devenu plus fréquent. Il concernait 15 % des femmes au début des années 80 et s'est stabilisé autour de 30 %, depuis une quinzaine d'années. Les salaires des femmes demeurent inférieurs de 20% à ceux des hommes dans le secteur privé (pour un équivalent temps plein) et d'environ 15 % dans le secteur public.

La persistance des écarts sur le marché du travail est très liée à la dissymétrie des rôles conjugaux et parentaux. En effet, le temps qu'une femme consacre, au total, à son activité professionnelle entre 15 et 60 ans, ne représente en moyenne que 67 % de celui d'un homme. Les droits familiaux liés aux enfants, dont bénéficient les femmes, compensent, en partie, les écarts de durée d'assurance. Mais pas totalement, et les femmes attendent plus souvent l'âge du taux plein pour liquider leur pension. Elles partent, en moyenne, plus tard que les hommes. Ce sont les écarts de salaire, intégrant les effets du temps partiel, qui deviendront, à l'avenir, la principale cause des écarts de pension. Mais la précarité des parcours professionnels pourrait aussi concerner, de plus en plus, les hommes, entraînant une réduction par le bas.

Ces mêmes constats, relatifs aux inégalités de genre en matière de retraite, se retrouvent dans les autres pays européens. Ils font actuellement l'objet de réflexions au sein de la FERPA (Fédération européenne des retraités et personnes âgées) à laquelle l'**UNSA retraités** est affiliée. Les réformes conduites se sont faites, d'une façon générale, dans le sens d'un renforcement de la contributivité des régimes, liant davantage le montant des retraites et les cotisations. Elles sont désavantageuses pour les femmes qui ont acquis des droits propres plus faibles. La question des dispositifs de redistribution est alors essentielle pour réduire les situations de grande pauvreté que vivent de nombreuses femmes. Le combat pour l'égalité salariale et l'amélioration des parcours professionnels des femmes l'est tout autant.

L'**UNSA Éducation** a voulu analyser plus finement la diversité des situations et identifier les facteurs à l'origine des écarts constatés. Elle a souhaité aussi mesurer l'impact des dernières réformes (allongement des durées d'assurance, décalage des bornes d'âge, droits familiaux, minimum contributif) sur les retraites des femmes. À cet effet, ces problématiques font actuellement l'objet d'une recherche, initiée par son centre de recherche CHA (Centre Henri Aigueperse).

MARIE-LUCIE **GOSSELIN**
SECRÉTAIRE DE LA COMMISSION RETRAITE-RETRAITÉS
DE L'UNSA ÉDUCATION

? | Sources

Femmes et hommes - Regards sur la parité, Édition 2012, INSEE

Les retraités et les retraites en 2010, Études et résultats, n° 790, février 2012, DREES

> http://ferpa.etuc.org

BUDGET DE L'ÉTAT

Sur fond de contrainte budgétaire : La priorité à l'éducation respectée

De 2007 à 2012, plus de 75 000 emplois auront été supprimés dans l'Éducation nationale, dont près de 70 000 emplois d'enseignants. À la rentrée 2013, 14 000 suppressions supplémentaires avaient été programmées par le précédent gouvernement. Ce seront un peu plus de 14 000 créations (Éducation nationale et Enseignement supérieur) qui seront enregistrées. La tendance s'inverse, même si les premières créations vont concerner essentiellement la reconstruction de la formation des enseignants.

La réduction des emplois qui a été menée, de manière systématique, depuis 2007, en application de la règle de non-remplacement d'un fonctionnaire sur deux partant à la retraite, a conduit à une perte de 75 325 postes en équivalent temps-plein (ETP) entre 2007 et 2012, dont près de 69 800 ETP d'enseignants. Aux 14 000 suppressions initialement prévues au budget 2012, devaient s'ajouter - si la politique antérieure avait été maintenue - 14 000 suppressions supplémentaires.

La loi de finances rectificative, du 16 août 2012, a permis de réduire les coupes 2012 en créant 4 326 emplois, dont près de 2 800 postes d'enseignants, à la rentrée 2012. Entre les postes ouverts à la rentrée 2012 et les créations prévues au budget 2013, ce sont 13 044 équivalents temps-plein qui seront créés pour la mission « Enseignement scolaire », dont 11 107 ETP d'enseignants.

Hors remplacement des départs en retraite (le non-remplacement d'un départ sur deux n'est plus), 8 781 créations nettes d'emplois sont prévues. Un peu plus de 7 000 concernent la reconstitution du potentiel de formation initiale (3 344 enseignants stagiaires supplémentaires pour les écoles, 3 679 pour les corps des collèges et lycées, 49 Conseillers principaux d'Éducation stagiaires supplémentaires). S'y ajoutent 230 ETP dans l'enseignement agricole. En outre, le budget prévoit de créer 350 postes supplémentaires d'AVS[1], 100 emplois de personnels administratifs et 50 de personnels médico-sociaux.

Dans l'Enseignement supérieur, ce sont 1 000 emplois supplémentaires, par an, qui doivent être créés chaque année pendant le quinquennat. La ventilation prévue est 330 emplois de personnels Biatss[2], 220 de Prag-PRCE[3] et 450 enseignants-chercheurs. Les organismes de recherche (CNRS, INSERM…) échapperont aux restrictions budgétaires qui vont toucher les opérateurs en conservant leurs emplois.

L'engagement présidentiel de créer 60 000 emplois dans l'Éducation (dont 5 000 pour l'Enseignement supérieur) ne permettra pas de compenser les coupes dénoncées. L'**UNSA Éducation** continuera donc à faire valoir la nécessité d'investir dans l'Éducation (nous entendons par là, l'ensemble des ministères concernés par l'Éducation et la Recherche). Mais, dans un contexte où le nombre de fonctionnaires restera stable, il est préférable de voir se dessiner une rentrée supplémentaire avec 14 000 postes de plus (enseignements scolaire et supérieur, « collectif budgétaire » 2012 compris) qu'avec 14 000 suppressions supplémentaires : le changement de cap budgétaire est incontestable.

LUC **BENTZ**
luc.bentz@unsa-education.org

(1) Auxiliaires de vie scolaire.
(2) Personnels des bibliothèques, ingénieurs, administratifs, techniciens, sociaux et de santé.
(3) Professeurs agrégés (Prag) ou certifiés (PRCE) exerçant dans les établissements universitaires.

Un manque d'ambition dénoncé par les organisations syndicales

Lors du Comité interministériel d'action sociale (CIAS) du 24 octobre dernier, les organisations syndicales, dont l'UNSA Fonction publique, ont dénoncé la baisse des crédits sociaux interministériels pour l'année 2013, alors que les besoins sont insuffisamment couverts.

Le budget des crédits sociaux sera en baisse en 2013. Par rapport à 2012, 13 millions d'euros manqueront à l'appel en crédits de paiement, 15 millions d'euros en autorisations d'engagement. Dans une déclaration commune, les organisations syndicales de la Fonction publique de l'État - à commencer par l'**UNSA Fonction publique** - ont dénoncé un projet de budget *« sans aucune ambition, loin des attentes sociales »*.

L'**UNSA Fonction publique** a souligné, en effet, que le nombre de bénéficiaires du chèque-vacances avait progressé de 7% en 2012 et qu'une campagne médiatique (financée par l'Association nationale pour les chèques-vacances) avait été programmée pour relancer cette prestation. Les besoins de garde d'enfants sont nombreux et, en 2012, 500 places en crèches n'ont pu être totalement financées.

Baisse des crédits sociaux en 2013

en millions d'euros	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
2012	146 M €	148 M €
2013	131 M €	135 M €
écart	- 15 M €	- 13 M €
Besoins estimés (syndicats)	147 M €	151 M €

Les autorisations d'engagement correspondant à des actions pouvant être engagées à partir de l'année considérée (sur une ou plusieurs années). Les crédits de paiement correspondent aux sommes qui devront être versées dans l'année (y compris les tranches d'autorisations d'engagement des années antérieures).

L'aide au maintien à domicile pour 5 000 agents retraités de l'État n'est pas financée en 2013 (30 000 retraités bénéficiaient de l'ancienne prestation en 2008). Le manque en logements sociaux reste criant, notamment dans certaines zones comme l'Île-de-France où 1% seulement des demandes sont satisfaites. S'y ajoute le manque de volontarisme pour la restauration collective : six restaurants inter-administratifs ont fermé récemment.

Comme l'indique Nelly Paulet, responsable de l'action sociale à l'**UNSA Fonction publique** :

« Il est inacceptable que le projet de loi de finances 2013 pour l'action sociale des fonctionnaires soit en retrait, par rapport aux exercices précédents et, surtout, aux besoins ». L'**UNSA Éducation** partage pleinement ce point de vue.

LUC **BENTZ**
luc.bentz@unsa-education.org

L'action sociale interministérielle pour tous !

L'action sociale est déclinée au plan interministériel et au plan ministériel. Pourtant, dans des établissements « autonomes », notamment les universités, la gestion de l'action sociale est déconnectée des dispositifs communs. L'**UNSA Éducation** revendique que, quel que soit le lieu d'exercice, les personnels puissent accéder de plein droit aux prestations interministérielles telles que le chèque-vacances ou le chèque emploi-service universel (CESU) pour la garde d'enfant.

CHÈQUES-VACANCES

Les fonctionnaires ont droit aux Chèques-Vacances !

Christophe Boniface, **directeur commercial adjoint de l'ANCV (Association nationale pour les chèques-vacances) répond à l'*Enseignement Public.***

L'Enseignement Public :

La règle a évolué concernant l'attribution des chèques-vacances aux fonctionnaires. Pouvez-vous nous préciser de quelle manière ?

Christophe Boniface :

Une réforme de cette prestation sociale a été négociée et votée à l'unanimité des représentants syndicaux au sein du CIAS (Comité interministériel d'action sociale) qui permet à une importante majorité des collègues, retraités y compris, de bénéficier des chèques-vacances.

Depuis le 1er octobre 2011, vous êtes ainsi plus nombreux à avoir droit aux chèques-vacances grâce à :

- la réévaluation de 15% du plafond du Revenu Fiscal de Référence (RFR);
- la bonification de l'État passant de 10 à 30%, initialement comprise entre 10 et 25%.

Les agents bénéficient dorénavant des avantages de l'épargne chèque-vacances avec :

- la possibilité de se constituer un budget vacances et loisirs en épargnant entre 4 et 12 mois ;
- le choix des versements qui peuvent s'étager entre 32 € et 272 € chaque mois ;
- la bonification de l'État jusqu'à 30% (selon le RFR).

Pour savoir si vous avez le droit aux chèques-vacances, faites votre simulation grâce :

- au **site Internet** entièrement dédié : **www.fonctionpublique-chequesvacances.fr**
- au numéro de **téléphone** spécifique : **0811 65 65 25**

Le chèque-vacances, c'est mille et une façons d'augmenter son pouvoir d'évasion et de loisirs avec 170 000 points d'accueil partout en France !

Propos recueillis par
FABRICE **COQUELIN**
fabrice.coquelin@unsa-education.org

> © Luc Bentz

> André **Henry**

30è anniversaire de l'ANCV

Le 15 novembre 2012, l'**ANCV** (Agence nationale pour les Chèques-Vacances) célébrait son **30è anniversaire** lors d'un colloque, où il fut beaucoup question d'avenir et de partenariats. L'ANCV est un établissement public mais le chèque-vacances, c'est l'argent des salariés ; et c'est la raison de la présence des organisations syndicales à son conseil d'administration (et parmi elles, l'**UNSA Éducation**, continuation de la FEN, impliquée, dès l'origine, dans le projet).

Cet anniversaire fut pourtant l'occasion pour André Henry de rappeler, avec humour mais précision, quelles furent ses difficultés du ministre du Temps libre qu'il était pour mener à bien un projet, essentiel à ses yeux. Ce fut aussi le moment de rappeler comment, antérieurement, les centrales représentatives et notre Fédération avaient porté cette idée d'une épargne bonifiée par l'employeur, pour faciliter le départ en vacances des salariés modestes, une ambition sociale qui reste actuelle.

LUC **BENTZ**
luc.bentz@unsa-education.org

Accédez vite aux Chèques-Vacances !

Le saviez vous ?

Vous êtes de plus en plus nombreux à avoir accès aux Chèques-Vacances !

Renseignez-vous vite !

Professionnels de l'éducation nationale,
profitez d'une épargne bonifiée entre **10 et 30%.**

Pour toute information ou demande de formulaire :

- sur le site Internet : www.fonctionpublique-chequesvacances.fr
- par téléphone : N°Azur 0 811 65 65 25
  Coût d'un appel local

SÉJOURS & TRANSPORTS · HÉBERGEMENT · RESTAURATION · CULTURE & DÉCOUVERTE · LOISIRS & DÉTENTE

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE DE L'ARTISANAT DU COMMERCE ET DU TOURISME

Utilisable toute l'année pour vos week-ends, vos vacances et vos loisirs, partout en France et pour des séjours vers les pays membres de l'Union européenne chez nos **170 000 partenaires du tourisme et des loisirs.**

ancv 30 ans

Établissement public industriel et commercial – 326 817 442 RCS Pontoise – N° Intracommunautaire FR 06 326 817 442 000 55 - octobre 2012 - Crédits photo : Thinkstock

ÉCONOMIE

L'IRES a 30 ans

L'IRES, Institut de Recherches économiques et Sociales, a été créé en 1983 par les 5 syndicats de salariés dits représentatifs à l'époque et par la FEN devenue UNSA Éducation en 2000. Ces 6 organisations reçurent le soutien du gouvernement de Pierre Mauroy, Premier ministre.

L'institut, qui réunit une vingtaine de chercheurs, fonctionne grâce aux subventions de l'État et aux conventions de recherche qu'elle obtient.

Pendant ces 30 années, au service des organisations syndicales fondatrices, l'institut s'est attaché, au travers de ses publications, à poursuivre deux objectifs majeurs :

- faire correspondre au plus près la recherche aux problèmes auxquels sont confrontés les salariés et leurs organisations syndicales, comme par exemple, le thème des salaires ;
- livrer des clés de lecture sur les enjeux économiques et sociaux.

Sa publication, la *« Revue de l'IRES »* est reconnue, tant pour sa qualité que parce que les analyses produites permettent ensuite aux organisations syndicales de les utiliser et de nourrir leur réflexion. Ouverte et pluridisciplinaire, elle s'appuie sur les travaux des chercheurs de l'Ires, des organisations syndicales ou de chercheurs venus d'horizons institutionnels différents.

L'IRES a une structure d'association qui est présidée, à tour de rôle, par chacune des 6 organisations syndicales membres. Ces dernières sont membres du conseil d'administration et délèguent, chacune, un conseiller technique auprès de l'institut.

L'IRES fêtera ses 30 ans, le 24 janvier 2013, lors d'un colloque organisé au Conseil économique et social. Laurent Escure, secrétaire général de l'**UNSA Éducation**, y participera. Il sera clôturé par le Premier ministre, Jean-Marc Ayrault. ■

ires
INSTITUT DE RECHERCHES ECONOMIQUES ET SOCIALES

Articles de
SAMY **DRISS**
samy.driss@
unsa-education.org

Vers plus ou moins d'agences de Service public ?

Fin août 2012, Le Conseil d'État et l'Inspection générale des finances (IGF) ont, séparément, publié un rapport sur les agences de l'État, définies comme des organismes dotés de l'autonomie administrative et budgétaire.

Le rapport de l'IGF, qui recense 1 244 agences, établit que, à périmètre constant, les effectifs des opérateurs ont crû de 6 % depuis 2007, alors que dans le même temps, ceux de l'État diminuaient de 6 %. Leurs moyens financiers, crédits budgétaires et taxes affectées, s'élèvent en 2012 à 50 milliards d'euros, en progression de 15 %, depuis 2007. Pour le Conseil d'État, la cohérence de l'action publique est en cause.

D'autres pays sont allés plus loin que la France, dans l'organisation de l'État en agences. Selon les théories de la *« nouvelle gestion publique »*, la délégation à des agences permet aux administrations centrales de se recentrer sur un rôle de « stratèges ». Dans ces États, les agences font l'objet d'interrogations, notamment sur les difficultés des gouvernements à les contrôler et les évaluer.

Pourtant, lors du colloque organisé par le Conseil d'État, le 19 octobre dernier, il s'est trouvé des voix favorables à « plus d'agences », sous certaines conditions.

L'**UNSA Éducation** reste vigilante sur ce dossier car, trop souvent, le recours aux agences se traduit par une déperdition de l'action publique et plus de précarité pour les personnels. ■

Exit le GIP-GRETA
Une dynamique positive pour la formation continue d'adultes

Le 23 novembre 2012 avait lieu, au ministère de l'Éducation nationale, la réunion conclusive sur le projet de « relevé de conclusions » concernant le réseau de formation continue d'adultes à l'Éducation nationale. Au terme d'un long processus, dans lequel l'UNSA Éducation et ses syndicats nationaux concernés ont joué un rôle moteur - spécifiquement comme au sein de l'intersyndicale GRETA -, les ultimes propositions ministérielles tournent le dos, comme nous l'exigions, à la transformation des GRETA en groupements d'intérêt public (GIP).

Dans un communiqué conjoint publié le même jour, l'**UNSA Éducation** et ses syndicats nationaux A&I-UNSA, SE-UNSA, SNPDEN-UNSA ont considéré *« positivement le relevé de conclusions proposé par le ministère de l'Éducation nationale sur le réseau GRETA de formation continue des adultes au sein de l'Éducation nationale. L'**UNSA Éducation** et ses syndicats partagent le souci, exprimé par le ministère, du développement de son activité dans une perspective d'éducation et de formation tout au long de la vie, enfin reconnue comme mission globale pour l'Éducation nationale et les EPLE ».*

Le système, qui se dessine, tourne le dos au modèle technocratique qui aurait fait dépendre directement du rectorat quelques « GIP-GRETA » dont les EPLE (collèges, lycées) n'auraient été au mieux que des sous-traitants. Le cadre articule le niveau académique et le réseau des GRETA qui restent des « groupements d'établissements » reposant sur un établissement support. Les personnels des GRETA continueront donc d'être rattachés aux EPLE-supports. Les non-titulaires resteront contractuels « Éducation nationale » (avec leurs droits à titularisation) et ne deviendront pas des « contractuels de GIP » au devenir incertain. Nous avions très fortement insisté sur cette question majeure à nos yeux. Le dispositif tourne ainsi le dos à la loi Warsmann : le Code de l'Éducation réintroduira donc le dispositif « GRETA » qu'elle avait prévu d'effacer.

Les conditions sont aujourd'hui offertes de passer un cap nécessaire, en un moment où les besoins de formation des salariés sont si importants, notamment pour faciliter le maintien de l'emploi ou développer l'accès pour tous à des emplois plus qualifiés. Fort de ses valeurs, de l'engagement et des compétences de ses personnels, le service public de l'Éducation nationale est en mesure de relever ce défi.

Pour autant, la Fédération **UNSA Éducation** et ses syndicats A&I-UNSA, SE-UNSA, SNPDEN-UNSA seront vigilants, dans les discussions à venir, sur l'application de ce relevé pour que soient respectés les équilibres négociés mais aussi que soit amélioré le fonctionnement des « GRETA rénovés ». Comme l'indique le communiqué **UNSA Éducation** du 23 novembre 2012, si *« un pas décisif a été franchi, […] le dialogue social n'est pas terminé pour autant et la manière dont il sera décliné dans les académies aura une incidence capitale sur l'évolution d'un dossier que l'**UNSA Éducation** et ses syndicats ont toujours considéré comme majeur ».*

LUC **BENTZ**
luc.bentz@unsa-education.org

SAMY **DRISS**
samy.driss@unsa-education.org

JEUNESSE

Jeunesse et Sports : il est temps que la ministre réamorce le dialogue social !

Depuis juin dernier, celui-ci est totalement bloqué avec Valérie Fourneyron, ministre des Sports, Jeunesse, Éducation populaire et Vie associative. Il est temps que la ministre prenne la mesure de cette situation et prenne l'initiative, qui lui appartient, de renouer avec les organisations syndicales, et, au premier chef, avec l'UNSA Éducation, organisation majoritaire.

Après 5 ans de RGPP (Révision générale des politiques publiques) et les dégâts considérables qui en ont découlé, tant sur le service public que sur les personnels, l'**UNSA Éducation** demande :

- la création du grand pôle éducatif promis par François Hollande,
- la création d'un CTM (Comité technique ministériel) propre,
- la sortie du secrétariat général des ministères sociaux et la création d'une DRH spécifique rattachée à l'Éducation nationale.

Malgré toutes les tentatives de l'**UNSA Éducation** de renouer le dialogue, la ministre est restée sourde aux revendications des personnels, portées par notre Fédération, majoritaire dans le secteur, qui sont soutenues par l'interfédérale CGT, FO, FSU.

Depuis juillet, les organisations de l'interfédérale boycottent tous les comités techniques, tant ministériel que régionaux. Elles ont lancé une pétition de soutien auprès de l'ensemble des personnels. Le CTM du 19 novembre dernier, portant sur la présentation par les ministres Marisol Touraine et Valérie Fourneyron du budget 2013, a ainsi été boycotté par les élus de l'intersyndicale « Santé, Solidarités, Cohésion Sociale et Ville » ; ils ont quitté ce CTM en rappelant nos revendications. Seule la CFDT, qui semble en accord avec la ministre, a siégé.

La Modernisation de l'action publique (MAP) en perspective

Le 21 septembre, la ministre a remis sa copie au Premier ministre sur ce chantier de la MAP présentée comme une « modernisation » différente de la RGPP et de ses méthodes autoritaires. Il n'empêche qu'à aucun moment les syndicats n'ont été concertés, ni même informés des projets du ministère.

Une réunion a eu lieu, le 29 novembre, à l'initiative des deux directeurs de cabinet de Valérie Fourneyron et de Marisol Touraine pour expliquer la démarche et le calendrier, sachant que la première échéance est le CIMAP[1] du 20 décembre. Lorsqu'on prône l'amélioration du dialogue social, c'est un délai bien juste pour demander l'avis des personnels sur un dossier qui peut chambouler les missions et, par conséquent, le Service public et le rôle des personnels !

Il a été obtenu que les organisations syndicales représentatives soient associées à la réflexion sur la modernisation après cette date, et avant que toute décision irréversible ne soit prise. Il faut rappeler que le gouvernement a une conception globale de la MAP qui inclut les collectivités territoriales.

La délégation de l'**UNSA Éducation** a profité de l'occasion pour rappeler, au représentant de la ministre, le devoir que celle-ci a de relancer un dialogue social au point mort depuis six mois.

Cette occasion doit être saisie pour lancer le groupe de travail, au sein du MJSVA (Ministère Jeunesse et Sports Vie associative), sur l'avenir du ministère avec les organisations syndicales que l'interfédérale exige, en vain, depuis des mois.

Trop de temps, l'équivalent d'un dixième du mandat présidentiel, a été perdu en hésitations et en tergiversations. La ministre a pourtant déjà indiqué des éléments de réponse, par exemple sur la création d'un CTM propre. Mais elle s'est bien gardée de le dire aux organisations syndicales directement et de donner des éléments de calendrier.

L'**UNSA Éducation** demande solennellement à Valérie Fourneyron de prendre l'initiative d'un renouveau du dialogue social dans son ministère qui en a bien besoin.

> le 8 décembre 2012

SAMY **DRISS**
samy.driss@unsa-education.org

[1] Comité interministériel de modernisation de l'action publique

! Dernière minute

Au moment où nous bouclons cette revue, nous apprenons que la ministre Valérie Fourneyron recevra la Fédération le 23 décembre.
A suivre...

LA FAS SIGNE UNE NOUVELLE CONVENTION AVEC LE MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE

Vincent Peillon, ministre de l'Éducation nationale et Roger Crucq, président de la Fédération des Autonomes de Solidarité ont signé, le 21 novembre 2012, le renouvellement de la convention liant, depuis 2002, le ministère et la Fédération dans le cadre de la protection des personnels de l'éducation et de la prévention des risques du métier. Cette convention confirme la légitimité et l'efficacité des Autonomes de Solidarité Laïques mais aussi, de fait, le partenariat entre celles-ciet la MAIF qui s'est traduit en 2008 par la création de « L'Offre Métiers de l'Éducation ». Dans son discours de présentation du texte aux militants des ASL et aux avocats-conseil, le ministre a évoqué « l'accord intelligent » entre nos deux organisations, reconnaissant ainsi l'intérêt qu'il porte à la force qu'elles représentent pour contribuer à l'apaisement des situations conflictuelles dans les établissements.

Protéger les personnels de l'éducation

Cette convention renforce le partenariat entre les Autonomes de Solidarité Laïques (ASL) et leur Fédération avec le ministère et les services décentralisés de l'Éducation nationale. Elle rappelle le rôle des Autonomes de Solidarité Laïques lorsqu'un adhérent est victime d'un incident grave dans l'exercice de ses fonctions : soutien moral, psychologique et juridique.

Former pour prévenir les risques du métier

La convention précise que le ministère et les services académiques pourront solliciter l'intervention des ASL et de leurs avocats-conseil dans le cadre de la formation initiale et/ou continue des personnels de l'éducation. Les ASL interviendront sur des sujets juridiques, de responsabilité et de prévention de la violence en milieu scolaire.

Œuvrer pour un climat scolaire plus favorable

Les Autonomes de Solidarité Laïques et leur Fédération œuvrent depuis 1903 pour la défense des intérêts moraux et matériels des personnels de l'éducation. Elles regroupent près de 455 000 adhérents et prennent en charge leur protection contre les risques inhérents à leurs activités professionnelles. Réparties sur l'ensemble du territoire, elles constituent d'un réseau national de 50 000 militants correspondants d'établissement et de 150 avocats-conseil à disposition des adhérents. Leur expérience et leur connaissance du milieu éducatif leur permettent d'agir rapidement et d'analyser objectivement les différentes situations qui se présentent.

LA FABRIQUE DU DESIGN • +33 1 82 53 60 60 © PHOTO : Jimmy Delpire - Décembre 2012

www.autonome-solidarite.fr

AUTONOME DE SOLIDARITÉ LAÏQUE
ASL

MONDE

Brésil : les laissés-pour-compte du Mondial et des JO

Afin d'accueillir la Coupe du monde en 2014, et les Jeux olympiques en 2016, le Brésil s'engage dans de grands travaux de rénovation et de construction de ses structures urbaines et sportives. Cette marche forcée vers la consécration internationale, et un possible développement économique, se fait au détriment des plus démunis, expulsés brutalement des zones concernées, les privant ainsi de leur logement et de leur travail.

Cette pratique brutale n'est pas nouvelle. Aujourd'hui, les acteurs politiques ou économiques de certains pays (Nigéria, Cambodge, Brésil ...), engagés dans de grands projets, n'hésitent plus, au nom de l'intérêt général mais, au mépris du droit national ou international, à expulser les populations vivant sur les terrains qu'ils convoitent et sur lesquels ils réaliseront de confortables profits.

Ces expulsions forcées obligent des communautés entières à quitter, contre leur volonté, le domicile qu'elles occupent, sans aucune protection juridique ou autre garantie de la part des autorités, le plus souvent complices. Leurs droits fondamentaux, inscrits dans la Déclaration universelle des droits de l'Homme et dans le pacte social de l'ONU ne sont plus respectés. Les conséquences de telles pratiques sont dramatiques : l'accès à l'école, à l'eau, à la santé, au travail deviennent improbables voire impossibles.

De par le monde, peu de voix s'élèvent contre ces violations des droits fondamentaux. Deux grandes organisations internationales, *Amnesty International* et *Solidar Suisse*, rompent le silence, appuient les revendications des victimes et organisent, avec les collectifs nationaux, des campagnes afin de soutenir ce combat légitime. L'**UNSA Éducation** et ses syndicats soutiennent, avec *Amnesty International*, les actions qui se mettent en place et plaident pour le respect des droits humains.

La situation au Brésil

Au Brésil, la réalisation de la Coupe du monde en 2014 (comme celle des Jeux olympiques de 2016), est considérée, par le gouvernement brésilien, comme « une vraie chance », tant les retombées économiques envisagées semblent considérables. Les investissements prévus, 14,5 milliards de dollars, supportés à 99% par les pouvoirs publics, sont les plus importants de l'histoire du sport [1].

A Rio, la mise en place des infrastructures de transport indispensables, l'agrandissement du stade ou la modernisation des zones portuaires se sont traduites par une politique d'expulsions massives qui va se poursuivre, malgré les dénégations des autorités, dans les favelas et les quartiers informels de l'agglomération. D'autres villes du pays, accueillant aussi ces manifestations sportives, connaissent une situation semblable. *Solidar Suisse* estime, actuellement, que près de 150 000 personnes seront concernées par cette politique, dont plus de 10 000 ont déjà été expulsées.

Ces opérations, conduites brutalement, et sans information préalable, sont, la plupart du temps, encadrées par des forces anti-émeutes lourdement équipées. Si elles permettent l'ouverture rapide des travaux prévus, elles assurent, également, un *« véritable nettoyage social destiné à récupérer certaines zones urbaines de grande valeur immobilière »* où une spéculation foncière massive se développe alors.

Victimes donc d'expulsions conduites sans préparation, et faites dans l'urgence, les familles perdent également emploi et ressources. Les enfants sont, pour leur part, privés d'école et de soins pendant plusieurs mois. Les expulsés sont, dans le meilleur des cas, relégués dans des zones éloignées, privées de toute infrastructure sociale et scolaire. Rares sont ceux qui sont correctement relogés ou qui reçoivent une indemnisation convenable, alors que la constitution brésilienne de 1988 garantit le droit au logement.

Un quart de la population du Brésil vit dans la pauvreté. C'est dans cette population

[1] Dossier Solidar : « Le mondial 2014 au Brésil : une fête pour tous et toutes? », p.2

que les expulsions forcées et la violation des droits humains se concentrent. Est-ce à ce prix que la fête doit avoir lieu ? Les organisateurs, dont la FIFA (Fédération internationale de football association) et le CIO (Comité international olympique), peuvent-ils couvrir, au nom du sport, de tels comportements ?

Un exemple à méditer : le Mondial 2010 en Afrique du Sud

Comme au Brésil, l'organisation de cet événement sportif, sur le sol africain, avait fait naître un espoir considérable en termes de retombées économiques. Selon *Solidar Suisse*, *« en Afrique du Sud, le Mondial a été synonyme de débâcle nationale »*, *« le pays organisateur a essuyé une perte de 2,8 milliards. En revanche, la FIFA et ses partenaires ont réalisé un bénéfice de plus de 3 milliards de francs. La FIFA a engrangé le plus gros bénéfice de son histoire »*.
« Alors que la population devait profiter du Mondial, elle a souffert de la réduction des prestations sociales, une mesure à laquelle l'Afrique du Sud a dû se résigner, après les pertes enregistrées ».

Il y a fort à parier que le même scenario se reproduira, au Brésil, compte tenu de l'endettement important des différentes structures de l'État et du faible engagement du secteur privé dans ces opérations. Ce sont alors les populations pauvres, déjà lourdement touchées, qui seront les premières victimes des ajustements sociaux qui suivront.

Notre engagement militant

Loin de mettre en cause la réalisation de la Coupe du monde et des Jeux olympiques au Brésil, l'**UNSA Éducation** soutient, avec *Amnesty International* et les collectifs nationaux, les actions visant à protéger les populations victimes d'expulsions forcées.

Il s'agit d'abord d'appuyer les interventions auprès de la FIFA et du CIO, afin que ces deux organisations fassent pression sur le gouvernement brésilien pour que cessent de telles pratiques. Dans une récente lettre conjointe adressée au CIO, les acteurs de la société civile brésilienne, *Amnesty International* et l'ONG (Organisation non gouvernementale) *WITNESS* déclaraient :

« Forcer des familles à quitter leur domicile sans les notifier suffisamment à l'avance, sans les consulter au préalable, ni leur proposer de solution de relogement ou de voies de recours, bafoue les valeurs défendues par les JO et viole le droit brésilien et les engagements internationaux du Brésil en matière de droits humains. […] Les organisateurs des JO doivent user de leur influence pour mettre un terme à cette pratique immédiatement, avant qu'il ne soit trop tard. Le CIO ne doit pas se rendre complice de violations des droits humains, commises en son nom, et devrait condamner publiquement et sans équivoque l'ensemble des expulsions forcées à Rio de Janeiro ».

« Nous reconnaissons qu'il est nécessaire que les autorités de Rio de Janeiro mettent en place les infrastructures indispensables au succès et à la sécurité de la Coupe du monde 2014 et des Jeux olympiques de 2016. […] Mais cela doit être fait, dans un esprit de consultation et de coopération, avec les populations concernées afin que leurs droits soient protégés dans le cadre des préparatifs [2] *»*.

Pour ces raisons, l'**UNSA Éducation** participera, au sein du Comité Syndical d'*Amnesty International*, à une pétition proposant au milieu sportif et éducatif de soutenir la campagne, contre les expulsions forcées.

FRANÇOIS **CENCERRADO**
francois.cencerrado@unsa-education.org

AMNESTY INTERNATIONAL

Créée en 1961 par Peter Benenson, **Amnesty International** est un mouvement mondial et indépendant rassemblant des personnes qui œuvrent pour le respect, la défense et la promotion des droits humains.

Amnesty International est indépendante de tout gouvernement, de toute tendance politique, de toute croyance religieuse et est donc en mesure de dénoncer les violations des droits humains partout dans le monde, en toute impartialité.

Prix Nobel de la paix en 1977, **Amnesty International** rassemble, aujourd'hui, plus de 3 millions de membres et sympathisants et compte des sections ou structures dans 72 pays.

www.amnesty.fr

(2) Amnesty International : Brésil. Les jeux olympiques de Rio ne doivent pas être ternis par des expulsions forcées, **www.amnesty.fr**

DROITS

L'action de groupe à la française arrive ...

Après de nombreuses années de tergiversations puis de silence, l'action de groupe revient enfin sur le devant de la scène et devrait être inscrite dans le projet de loi sur la protection du consommateur, programmé pour le début de l'année 2013.

Préalablement, le ministre chargé de la consommation a lancé une consultation ouverte au public et à toutes les parties intéressées qui avaient jusqu'au 1er décembre pour y participer. Les associations de défense des consommateurs et les professionnels ont, quant à eux, participé à un groupe de travail organisé par le Conseil National de la Consommation.

Entre les dérives d'une action de groupe telle que la *« class action »* américaine et le refus total, de la part des professionnels, d'une quelconque action collective qui risquerait de jeter le discrédit sur eux, une solution médiane semble se dessiner.

Aujourd'hui, s'il existe bien une procédure permettant à une association nationale de défense de consommateurs agréée de représenter en justice des consommateurs individuels, celle-ci (action dite « *en représentation conjointe* ») est extrêmement lourde à mettre en œuvre et n'a été utilisée que 5 fois en 17 ans.

L'action de groupe ne confèrera pas de nouveaux droits aux individus, mais leur offrira simplement une nouvelle possibilité, plus souple, d'accéder à la justice.

Elle devrait permettre à toutes les victimes d'un même groupe, ayant subi un même agissement illicite ou abusif et un même préjudice d'un même professionnel, d'être indemnisées.

Cette action de groupe devrait être circonscrite à la réparation de préjudices économiques, ce qui exclut donc du champ de cette action les domaines de la santé et de l'environnement. L'affaire du *Médiator* ne pourrait donc pas faire l'objet d'une action de groupe.

Elle sera réservée aux seules associations de consommateurs afin d'éviter les dérives bien connues des *« class action »*, initiées par des avocats, entraînant la perversion du système.

En pratique, et de manière un peu schématique, un consommateur lésé qui prétendra à une réparation de son préjudice devra s'adresser à une association de son choix. Celle-ci, après étude de la recevabilité, regroupera des cas similaires et saisira le juge.

Le système envisagé prévoit alors deux phases. Dans la première, le juge se prononcera sur l'éventuelle responsabilité de l'entreprise. Si celle-ci est engagée, alors s'ouvrira une deuxième phase dans laquelle le juge se prononcera sur l'indemnisation des plaignants.

La procédure ne concernerait que les consommateurs qui se sont fait expressément connaître. C'est ce que l'on appelle l'*Opt-in*.

Les modalités d'application exactes de l'action de groupe ne sont pas encore arrêtées, et en tout état de cause, la loi n'est pas encore votée. Mais l'impulsion est enfin donnée et cela ne pourra que bénéficier aux consommateurs que nous sommes.

CLAUDE **DOUARE**
ADÉIC

? Adéic

L'**Adéic** est une association nationale de consommateurs créée par la Fédération de l'Éducation nationale (devenue **UNSA Éducation**) et agréée par le Garde des Sceaux. Cela lui permet d'agir devant les tribunaux pour défendre les intérêts de ses adhérents. L'**Adéic** est tout particulièrement attachée à l'éducation du jeune consommateur. Elle siège dans les organismes représentatifs du monde de la consommation.

> adeic.fr

« L'Art en guerre » France 1938 - 1947, de Picasso à Dubuffet

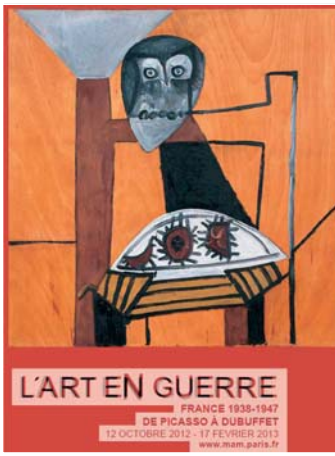

> © MAM

Cette exposition, organisée par le Musée d'Art moderne de la Ville de Paris, nous montre comment les artistes ont modifié, en profondeur, les contenus et les formes de l'art en France de 1938 à 1947. L'une des deux commissaires de l'exposition, *Jacqueline Munck*, répond à nos questions.

Quelles sont les raisons artistiques et historiques de ce choix concernant les dates de l'exposition « 1938-1947 » ?

Nous souhaitions souligner, en partant de 1938, que nombre de signes avant-coureurs de la guerre et des désastres à venir étaient visibles, dès avant les accords de Munich et le début du conflit. De nombreux artistes, arrivés en France dans les années 20 et 30, sont étrangers. Ils sont déclarés, à l'issue des lois Daladier, « indésirables » et sont internés dans les camps (Ernst, Bellmer), dès 1939, avec les réfugiés de la Retirada et les Brigadistes internationaux, qui arrivent d'Espagne en masse, bientôt rejoints par les communistes, les francs-maçons, et bien sûr les juifs d'origine étrangère, puis les juifs de France.

1947 a été la borne chronologique de fin, celle de la signature du plan Marshall, pour la reconstruction et du début de la guerre froide, qui nous a permis, à Laurence Dorléac et moi-même, de montrer qu'à l'issue de la fin de la guerre, sont mis au jour d'autres traumatismes - avec, en premier lieu, le retour des rescapés des camps de la mort et les témoignages des victimes de la Shoah - et que la Libération, si elle a été une période de liesse, a été tout à la fois une période de continuités, de décompression psychique, d'éclatement normatif et de profond renouveau.

On trouve des œuvres produites dans les camps, évidemment très douloureuses et brutales comme celles de Félix Nussbaum, mais aussi des œuvres poétiques et drôles.

Dans les camps, l'instinct de survie doit prévaloir pour éviter de laisser dépérir l'esprit : conférences, jeux, sports, pièces de théâtre, concerts sont organisés par les internés eux-mêmes, chacun faisant partager son savoir. Horst Rosenthal crée un petit album Mickey, au camp de Gurs, racontant la vie au camp du nouvel arrivant, qui lui peut s'échapper et retourner dans le monde des cartoons. Ce récit est publié « sans l'accord de Walt Disney », connu pour ses positions antisémites. Autodérision plutôt que drôlerie, on ne connaît rien d'autre de Rosenthal que les deux carnets que nous présentons.

Concernant Picasso, vous écrivez que sa peinture pendant la guerre, est un engagement.

En 1940, Picasso se voit refuser la nationalité française. Interdit d'expositions, il vend peu, voire pas, et continue de créer malgré les attaques d'un Vlaminck qui l'accuse d'avoir dégénéré la peinture. Son œuvre, pendant la guerre, dit bien, dans l'assombrissement de la palette, la déconstruction des corps, les plafonds qui semblent se resserrer sur les modèles, l'emprise des événements sur tout : l'esprit, les matériaux et l'espace.

L'exposition montre bien le cheminement des artistes, après la guerre, qui refusent d'utiliser le même langage.

Tout témoigne de l'impossibilité, après la guerre, de rester sur les séquences de l'avant-guerre : thèmes, pratiques, techniques, matériaux font exploser le carcan du beau métier, du lieu de l'art, et bien des verrous sautent, c'est ce que l'on voit au fil de l'exposition, grâce à ceux qui, dans les camps, les refuges, la clandestinité, ont, par la création, et contre tous, fait la guerre à la guerre.

Propos recueillis par
DELPHINE **LEBAHAN**
delphine.lebahan@unsa-education.org

Collectif, Sous la direction de **Laurence Bertrand Dorléac** et **Jacqueline Munck**, Paris Musées, octobre 2012.

Voici un superbe cadeau à poser au pied du sapin ! Ce catalogue, très complet, s'interroge sur l'engagement pendant la Seconde Guerre mondiale, mais plus encore, il pose la question de l'art, de l'image et de leurs enjeux. Une première partie présente les œuvres exposées, plus de trois cents, et la seconde partie, sous forme d'abécédaire, s'arrête sur des problématiques liées à l'histoire et à l'histoire de l'art. À côté des œuvres engagées et poétiques des surréalistes, de Picasso, Dubuffet ou Giacometti, pour ne citer qu'eux, on s'arrêtera sur le style naïf de Joseph Steib qui peint sa « Cène » avec Hitler au centre, sur les œuvres de Freundlich, proche de Dada et des anarchistes, ou encore sur les gouaches de Charlotte Salomon, morte à Auschwitz, en 1943. De Artaud aux Zazous, ce catalogue est une plongée dans l'art, dans notre histoire et un manifeste pour la Liberté.

livre
expo
b.d
cinéma
spectacle
voyage
télévision

Quel film a changé votre vie ?

Voici la question posée par Olivia Rosenthal qui nous donne à comprendre que l'« on peut vivre par procuration des choses incroyablement douloureuses ». Ce ne sont pas des vies tracées d'avance qui ont été bouleversées par ces films, mais des existences tumultueuses, comme celle de Béatrice qui a longtemps fait du « Dernier Tango à Paris » de Bertolucci, un modèle de vie amoureuse, celle d'Isabelle, troublée par cette histoire de père violent dans « Le Retour » de Zviaguintsev, qui lui rappelle son quotidien. Ou encore « Vertigo » d'Hitchcock qui lie l'auteur à sa sœur qui a sauté dans le vide, vingt-deux ans plus tôt.

Le cinéma est « un véritable espace intérieur » qui ouvre une brèche sur nos faiblesses ; souvent cathartique, il nous montre que « Je est un autre » ou que l'autre est une autre partie de nous. Le cinéma a cette force de mêler la fiction à la réalité et ce pouvoir de changer la vie.

Ils ne sont pour rien dans mes larmes, Olivia Rosenthal, Editions Verticales, mars 2012

Droits des femmes ...

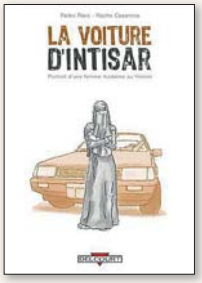

Intisar conduit, en niqab, sa vieille Corolla et défie les chauffeurs, puis au chapitre suivant, en débardeur, fumant, elle s'adresse au lecteur et raconte son difficile quotidien de jeune célibataire yéménite de 27 ans.

Cette femme est imaginaire : elle est la synthèse de toutes les yéménites interrogées par Pedro Riera et son épouse, pendant leur séjour au Yémen. Frappés par la violente ségrégation entre les deux sexes qui organise la société, ils ont voulu dépasser les clichés et montrer la réalité d'Intisar tiraillée entre un père obsédé par le qu'en-dira-t-on, un frère bien trop puissant, le niqab et son walid (qui doit accompagner toute femme seule), son travail, ses amies et les hommes.

Le dessin très réaliste et la parole drôle, émouvante mais souvent révoltante, nous rappellent combien la liberté et les droits des femmes, si difficilement acquis, sont un bien fragile et précieux.

La Voiture d'Intisar, Portrait d'une femme moderne au Yémen, Pedro Riera, Nacho Casanova, Éditions Delcourt, septembre 2012

DELPHINE **LEBAHAN**
delphine.lebahan@unsa-education.org

DENIS **ADAM**
denis.adam@unsa-education.org

Littérature et psychanalyse

Qu'est-ce que « le laboratoire central » ? Ce titre évoque l'entretien, les mots, au centre de l'analyse et un hommage à Max Jacob, rencontré en 1942. Dans des entretiens datant de 1970 à nos jours, le psychanalyste et romancier Jean-Baptiste Pontalis nous parle de sa relation aux mots, à Freud, à Lacan. Pour Pontalis, « l'espace littéraire n'est pas éloigné de l'espace analytique ». L'œuvre littéraire place l'analyste en position d'analysé car c'est l'œuvre qui pose les questions. Intéressant retournement, mais peut-être pas si étonnant : le lecteur et le psychanalyste exercent, tous les deux, des « pratiques asociales » dans un retrait, un silence.

Il est intéressant de suivre l'évolution des passions face à la psychanalyse des années 70 dominées par la figure de Lacan, à nos jours, où le débat est moins enflammé, mais toujours centré sur la question du langage et de la position du psychanalyste face à l'analysé, face à ses écrits et à la société.

Le Laboratoire central, Jean-Bertrand Pontalis, Editions de l'Olivier, octobre 2012

Combattre les clichés

L'image de la jeunesse, portée par notre société, est souvent simplificatrice. Largement renvoyée par les médias, elle met, souvent en avant l'image d'une jeunesse dangereuse des quartiers dits « sensibles », d'une jeunesse dépolitisée ou éloignée des valeurs du travail et de l'effort, ou bien d'une jeunesse radicalisée et révoltée ...

Une approche sociologique permet de corriger cette représentation.

C'est l'objet des études rassemblées dans ce livre, dirigé par Olivier Galland (directeur de recherche au CNRS) et Bernard Roudet (chargé d'études et de recherches à l'INJEP). S'appuyant sur des enquêtes conduites régulièrement, depuis 1981, l'ouvrage présente, ainsi, un tableau approfondi des valeurs chez les jeunes et de leurs évolutions.

Cet ouvrage permet de mieux comprendre qui sont les jeunes aujourd'hui, et vient enrichir notre réflexion ouverte par **« Question de société » n°1** « Jeunesse : génération d'avenir ? ».

Une jeunesse différente ? Les valeurs des jeunes Français depuis 30 ans, Olivier Galland, Bernard Roudet, La Documentation française, septembre 2012

« J'en tremble encore. La bagarre a éclaté entre 2 élèves sans que j'aie rien vu venir. J'ai été mis en cause pour défaut de surveillance et là, ça m'a vraiment soulagé d'avoir quelqu'un avec moi pour m'accompagner et me défendre. »

Olivier – Professeur des écoles à Grenoble.

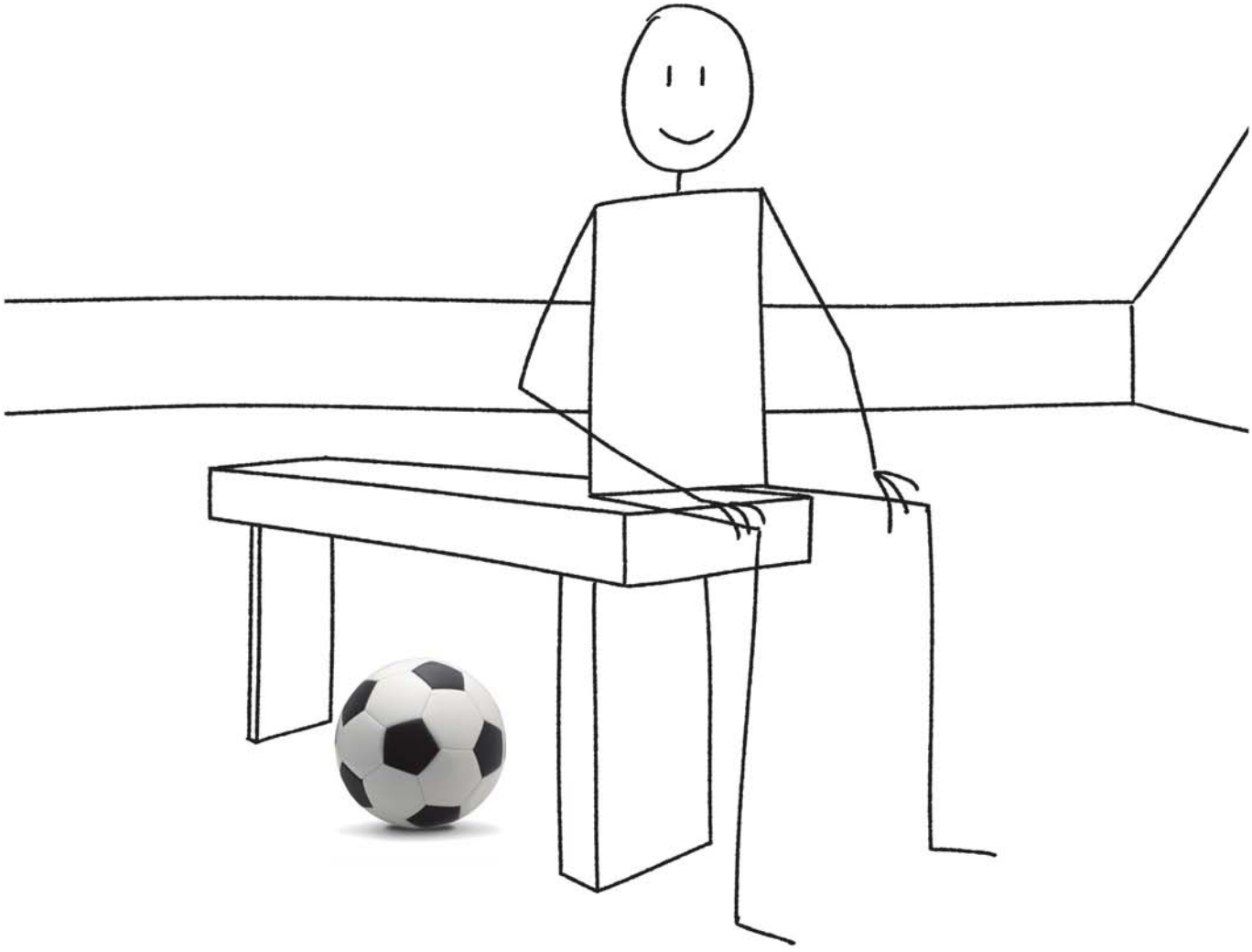

OFFRE MÉTIERS DE L'ÉDUCATION EN PARTENARIAT AVEC LES AUTONOMES DE SOLIDARITÉ LAÏQUES.

L'Offre Métiers de l'Éducation couvre vos risques professionnels et vous propose un accompagnement solidaire de proximité pour vos démarches administratives et juridiques.

Pour plus d'informations, rendez-vous sur maif.fr

MAIF

L'Offre Métiers de l'Éducation est un contrat proposé par la coassurance MAIF et USU. MAIF – Société d'assurance mutuelle à cotisations variables – 79038 Niort cedex 9. USU – Société d'assurance mutuelle des Autonomes de Solidarité Laïques à cotisations variables – 7 Rue Portalis – 75008 Paris. Entreprises régies par le Code des assurances. Fédération des Autonomes de Solidarité Laïque – Association régie par la loi de 1901 – 7 rue Portalis – 75008 Paris.

LOWE STRATÉUS

Et si vous choisissiez la stabilité du long terme plutôt que la fragilité du court terme ?

CASDEN Banque Populaire - Société Anonyme Coopérative de Banque Populaire à capital variable - Siège social : 91, Cours des Rotondes - 77186 NOISIEL. Siret n° 784 275 778 00042. RCS Meaux. Immatriculation ORIAS n° 07 023 858. BPCE - 50 rue Henri Mendès France - 75013 Paris - RCS 493 446 042.

● Avis de Tempête - Illustration : J. Kuhlofer

Quand une banque partage les valeurs de ses Sociétaires, leur confiance est réciproque et durable. Depuis 60 ans, la CASDEN s'engage, au quotidien, à leurs côtés afin qu'ils réalisent leurs projets en toute sécurité et aux meilleures conditions. Être une banque coopérative, c'est protéger avant tout les intérêts de ses Sociétaires.

Rejoignez-nous sur casden.fr ou contactez-nous au 0826 824 400
(0,15 € TTC/min en France métropolitaine)

BANQUE POPULAIRE

L'offre CASDEN est disponible en Délégations Départementales et également dans le Réseau Banque Populaire.

casden
BANQUE POPULAIRE

CASDEN, la banque coopérative de l'éducation, de la recherche et de la culture